

LA BIEN TRAITANCE EN ACTION

GUIDE POUR TOUTES LES PERSONNES AU SERVICE DES MINEURS
(COMMUNÉMENT DÉSIGNÉS DANS CE GUIDE SOUS LES VOCABLES D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET DE JEUNES)



Sommaire

| | |
|---|--------------|
| Message du service de la catéchèse et de la pastorale des jeunes | 4-5 |
| Un guide pour quoi, pour qui ? | 6-7 |
| Une démarche de l'Église entière | 8-9 |
| Agir et réagir contre la maltraitance | 10 |
| Le rôle de l'animateur | 12-13 |
| La Charte des intervenants auprès des enfants et des jeunes | 14-17 |
| Quelques précisions | 18 |
| Ressources audiovisuelles et bibliographiques | 19 |

Faire de l'Église une maison sûre



G. Pelt/CIRIC

Il n'est pas rare que des adultes évoquent avec bonheur leurs années de catéchèse et/ou d'aumônerie. Ils sont reconnaissants envers ceux et celles, laïcs, prêtres, religieuses ou religieux qui les ont aidés à grandir dans leur foi, en les aidant à rencontrer le Christ dans l'évangile, dans la prière et l'accueil des sacrements, mais aussi dans les échanges et les actions menées avec d'autres !

Malheureusement, il arrive aussi que des adultes gardent un mauvais souvenir de ces années. La parole maladroite ou volontairement blessante d'un catéchiste ou d'un animateur, un geste déplacé, les ont éloignés du Christ et de l'Église. Parfois, et de manière plus dramatique encore, des actes scandaleux ont été commis. Le rapport de la Ciase, publié le 5 octobre 2021, en a révélé l'ampleur et fait entendre le cri de ceux et celles dont la souffrance, toujours actuelle, a été trop longtemps étouffée.

Afin d'éviter que de tels faits ne se reproduisent, il est essentiel que tout catéchiste et animateur acquière cette juste attitude que l'on appelle la « bienveillance » ! Là comme ailleurs, la bonne volonté ne suffit pas et la formation est indispensable. Désormais, tout catéchiste ou animateur doit afficher sa ferme résolution en ce domaine, en signant la charte de bienveillance proposée dans ce guide, condition indispensable à l'accompagnement des enfants et adolescents. Se former à la bienveillance, mais se former, également, pour déceler chez l'enfant ou l'adolescent d'éventuels signes de maltraitance et savoir quoi faire devant de telles situations !

Vous l'aurez compris : mon plus grand désir est que ce guide permette à tous, catéchistes, animateurs, enfants et adolescents de garder longtemps un souvenir heureux et constructif de ces moments partagés sur le chemin de la foi !

† Mgr Pascal Delannoy
Evêque de Saint-Denis-en-France

« Ce guide veut vous donner les moyens de bien vivre votre mission, au service des enfants et des jeunes afin de faire de l'Église une maison sûre. »



Message du service de la catéchèse et de la pastorale des jeunes

Chers animateurs auprès des enfants en catéchèse et des jeunes en aumônerie ou en mouvements,



« Être catéchiste est une vocation de service dans l'Église, ce qui a été reçu comme don de la part du Seigneur doit être à son tour transmis [...] Le catéchiste marche vers et avec le Christ, ce n'est pas une personne qui part de ses propres idées et de ses propres goûts, mais qui se laisse regarder par lui, par ce regard qui embrase le cœur ». (pape François, premier symposium international sur la catéchèse, 5 juillet 2017).

Nous vous remercions d'avoir accepté ce service d'Église pour transmettre la foi, dans le contexte difficile de la crise que nous traversons, suite au rapport de la Ciase sur les révélations d'abus sexuels et de pouvoir. **Ce livret a pour objectif d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des mineurs dans notre diocèse.** Il propose des moyens concrets pour bien respecter leurs droits, venir en aide à un enfant ou un jeune qui serait en souffrance, victime de maltraitance, voire d'abus sexuel, et pouvoir signaler une situation préoccupante à l'autorité.

Nous souhaitons réfléchir avec vous sur la juste attitude éducative et vous donner des repères pour votre responsabilité auprès des enfants et des jeunes.

La lettre du pape François au peuple de Dieu, du 20 août 2018, commençait par ces mots : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui (1 Cor 12,26). Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience. »

Le Pape nous invite à réagir « de manière globale et communautaire. [...] »



Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. Une telle transformation nécessite la conversion personnelle et communautaire et nous pousse à regarder dans la même direction que celle indiquée par le Seigneur. »

La parole de victimes a permis de comprendre l'ampleur de leur souffrance et la gravité des actes qu'elles ont subis au sein de l'Église, surtout lorsque ces actes ont été ignorés. Leur souffrance nous engage à construire une Église de demain plus sûre, qui témoigne réellement de la présence du Christ bienveillant. En tant qu'accompagnateur, animateur ou catéchiste, nous devons rendre compte, par nos actions et par tout notre être, de Celui que nous annonçons.

Ce livret aidera à porter un regard responsable sur les personnes que nous accompagnons et à être davantage à leur écoute. Il donne des outils pour prévenir la maltraitance et développer la bientraitance. Il comporte **une charte des animateurs** à étudier avec votre responsable et l'équipe d'animateurs.

C'est ensemble que nous pourrons cheminer, pour mettre en place de meilleures pratiques, à la lumière de la Bonne Nouvelle.

Alors, nos équipes, nos lieux de catéchèse, d'aumônerie ou de mouvement permettront à tous de grandir en disciples du Christ.

Elles seront des lieux où sont pris en compte les besoins des personnes et qui permettent de vivre, dans une communauté fraternelle, des relations constructives et réparatrices.

Elles seront des lieux de rencontre de Dieu qui propose à tous une relation particulièrement positive, une relation d'alliance : Dieu est attentif à chacun et l'accompagne tout au long de son histoire. Il entend son cri de souffrance et sa prière : « Délivre-nous du mal ! ». Il l'accueille en Père tendre et miséricordieux. Il accomplit sa promesse de faire « venir son Règne », par le don de son Fils.

Hélène Nicolas,
déléguée diocésaine pour
la catéchèse,

Fala Looky, responsable diocésaine
du Pôle jeunes, pour le diocèse de
Saint-Denis

Un guide pour quoi, pour qui ?

Parce que la bientraitance est l'affaire de tous, ce guide est destiné à toutes les personnes qui sont au service des enfants, des ados et des jeunes dans notre Eglise diocésaine :

- catéchistes, animateurs d'aumônerie, de groupe, de mouvement de jeunes,
- animateurs en pastorale,
- séminaristes, prêtres, diacres, religieux.

Ce guide a été réalisé par les services diocésains de la catéchèse et de la pastorale des jeunes. Il s'inspire des travaux effectués par différents diocèses (Grenoble, Strasbourg, Orléans, Lyon) et par la Conférence des évêques de France pour lutter contre la pédophilie (cf. le site : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr>).

Éduquer à la bientraitance¹

La bientraitance est un ensemble de comportements positifs et encourageants apporté à un enfant ou à un jeune. Elle favorise sa croissance et son développement ainsi que la reconnaissance, l'empathie, la communication et le respect envers l'autre (définition du BICE²). Elle lui permet de pouvoir exprimer ses opinions et construire une image positive de lui-même.

L'apprentissage de la bientraitance permet de développer une attitude positive et un comportement plus

« Accompagner les jeunes, c'est les accueillir, les motiver, les encourager et les stimuler. Cela implique que l'on regarde les jeunes avec compréhension, valorisation et affection, et qu'on ne les juge pas en permanence, ni qu'on exige d'eux une perfection qui ne correspond pas à leur âge. Ainsi, les accompagnateurs ne devraient pas conduire les jeunes comme s'ils étaient des sujets passifs mais marcher avec eux en leur permettant d'être acteurs de leur cheminement. Ils devraient respecter la liberté des jeunes qu'ils rencontrent sur leurs chemins de discernement et les équiper pour discerner en leur donnant les outils utiles pour avancer. » (Pape François, Exhortation post-synodale aux jeunes *Christus vivit*, §242 et 244, 25 mars 2019).

assuré. Cette éducation des enfants et des jeunes participe ainsi à la prévention de la violence.

Le jeune est moins vulnérable face à la violence s'il sait **reconnaître ses droits et ceux des autres** :

- s'affirmer et dire non pour protéger ses droits ou s'il se sent en danger ;
- recourir au support d'amis ou d'autres jeunes ;
- chercher de l'aide auprès d'adultes de confiance.

¹D'après les travaux des organismes ESPACE au Québec. Cf. <https://espacesansviolence.org>

Quand la situation me dépasse... La règle des « 3R »

Quand vous vous sentez emporté(e) par la colère, vous pouvez utiliser la règle des « 3R » :

- **reculer** : je suis en colère, je la nomme et je me retire ;
- **respirer** : je réfléchis et je trouve un moyen d'exprimer ma colère de manière acceptable ;
- **réagir** : une fois que je suis calme, je peux discuter, chercher et appliquer une solution.

²Bureau international catholique de l'enfance



Une démarche de l'Église entière ³

Pour prendre soin les uns des autres et veiller à ce que l'Église soit vraiment une maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble.

« Suis-je le gardien de mon frère ? » Genèse 4, 9b

Ce que nous, animateurs, devons vivre

Nous sommes appelés et envoyés auprès des enfants, des adolescents et des jeunes. Pour répondre à leurs besoins, respecter leurs droits, les aider à grandir dans la foi, assurer leur sécurité, il faut nous laisser éclairer et former. Et toujours travailler en équipe.

Notre responsabilité est grande. Mais nous ne sommes pas seuls. C'est l'Église entière qui l'assume avec nous.

Ce que tous les fidèles peuvent faire

Se laisser interpeller par cette question afin de sortir de l'indifférence. S'informer et se former.

Accompagner les personnes victimes, en les aidant, et les guider vers les bonnes structures d'accueil et de suivi.

En parler et s'informer entre nous et avec nos pasteurs.

Être attentifs les uns aux autres et aux relations au sein de nos communautés, afin que les violences et agressions qui se sont produites au sein de notre Église ne se reproduisent plus. Cela signifie, regarder et remarquer un changement dans le comportement d'un enfant/jeune.

Alerter les autorités judiciaires et ecclésiales lorsque l'on a connaissance de faits graves. C'est notre devoir à tous.

« Aimez-vous les uns les autres. Comme je vous ai aimés, vous devez vous aussi vous aimer les uns les autres » dit Jésus aux disciples, la veille de sa Passion (Jean 13, 34).

³Adaptation du dépliant réalisé par l'Église de France, « Lutte contre la pédophilie – Faire de l'Église une maison sûre » (mars 2021) qui présente ce qui est mis en place et ce que nous, fidèles, pouvons faire dans nos paroisses, communautés, mouvements... cf. <https://bit.ly/3tkWQvG>



Quelques précisions

Selon le rapport de la Ciase, les cas d'agression au sein de l'Église ont diminué ces trente dernières années. Mais malheureusement des jeunes sont encore victimes de maltraitance et il est important de pouvoir remplir notre rôle d'animateur, d'alerter afin que cela cesse. Plus de 80% des mauvais traitements sont infligés au sein de la famille et la plupart des victimes de maltraitance ne portent pas plainte.⁴

4M de Français ont été victimes d'inceste

2 enfants par classe en moyenne endurent ce crime familial à huis clos

10% des victimes osent porter plainte

2% obtiennent réparation

Source : documentaire « Inceste, que justice soit faite » diffusé le 05/03/2019 sur France Télévision

Notre vigilance doit permettre à davantage de victimes d'être secourues, protégées et d'obtenir réparation, quelle que soit l'identité de l'auteur. Nous en puisons la force dans notre foi. Jésus-Christ nous appelle à un engagement vigoureux en faveur des plus faibles : « Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits » Mt 18,10.

⁴Fiche HAS (Haute Autorité de santé) octobre 2014 Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir

Agir et réagir contre la maltraitance

Les signaux d'alerte

Les éléments qui suivent sont là pour vous aider à repérer des situations qui ne sont pas acceptables.

Les victimes ne dévoilent les faits que très rarement par une parole. Ce sont des comportements et/ou des réactions émotionnelles inadéquats qui vont alerter, plus que les mots.

Cependant, aucun signe pris isolément n'atteste à coup sûr d'une agression sexuelle. C'est la répétition et l'accumulation de troubles émotionnels et comportementaux qui permettront de confirmer ou d'infirmier qu'il y a eu agression sexuelle.

| Âge | Réactions émotionnelles | Réactions comportementales |
|-------------|---|---|
| 3 à 9 ans | Peurs inexplicables, confusion, régression du langage, incontinence | Besoin de s'agripper, trouble du sommeil, cauchemars, repli sur soi, agressivité, docilité extrême, maux de tête, de ventre, comportement provocateur, agressions sexuelles d'autres enfants du même âge ou plus jeunes, difficulté à respecter les limites |
| 9 à 13 ans | Ambivalence face aux adultes, rage, peur, gêne, méfiance, pensées suicidaires, sentiment de culpabilité, sentiment d'incompétence, dépression | Repli sur soi (pas d'ami du même âge, absentéisme scolaire répété, fugue), enfant semblant soumis au secret, abus sexuels d'enfants plus jeunes, manipulation des autres |
| 13 à 18 ans | Rage, gêne, sentiment de culpabilité, sentiment d'être trahi, méfiance, ambivalence face aux adultes, conflits en matière de sexualité, pensées suicidaires | Autodestructivité, consommation de drogues, fugues, agressivité, exploitation d'autres personnes, victimisation, tentatives de suicide, prises de risques, désinvestissement, évitement de certaines situations, désordres alimentaires |

Traduction d'un tableau établi par le Centre de consultation pour enfants exploités sexuellement (PAAR) aux États-Unis, 1984.

Extrait du livre *Grandir en toute sécurité*, sous la direction de Samuel Amedro, pasteur de l'Église réformée de France. Empreinte Temps Présent, 2009.



Le rôle de l'animateur

L'animateur

Le Pape nous rappelle qu'être catéchiste est une vocation pour la vie : « celui qui a été mis au service de la Parole de Dieu, que cette Parole l'assiste tous les jours pour se transformer en sa nourriture ».

« Réfléchissez à ceci : dans notre monde, et surtout dans ce domaine qui suscite tant d'indifférence, votre parole sera toujours une première annonce, qui touche le cœur et l'esprit de beaucoup de gens qui attendent de rencontrer le Christ. Même si c'est à leur insu, ils attendent. »

« Première annonce » « revient à dire que Jésus-Christ est mort et ressuscité par amour du Père, donne son pardon à tous, sans distinction de personnes, si seulement elles ouvrent leur cœur et se laissent convertir. »

Le catéchiste n'est pas un enseignant et la catéchèse n'est pas une leçon. « La catéchèse est la communication d'une expérience et du témoignage d'une foi qui allume les cœurs, parce qu'elle introduit le désir de rencontrer le Christ. »

Extraits du message vidéo du pape François aux catéchistes, septembre 2018

La posture de l'animateur

L'animateur est :

- un **témoin** : l'animateur est un chrétien adulte dans sa foi, appelé à être vrai. Il est disposé à faire lui-même l'expérience d'une vie touchée par l'amour de Dieu qui se nourrit de la Parole, de l'Eucharistie et de la rencontre fraternelle, notamment avec les plus pauvres.
- un **chercheur** : il chemine avec les catéchisés. Par cette attitude de recherche, il les aidera à prendre conscience que durant toute la vie, tout homme est en quête de sens.
- un **accompagnateur** : il est celui qui, pendant quelques mois, va tourner le regard des personnes vers Jésus-Christ. Il est celui qui va le présenter, comme on présente un ami à un autre ami. Le catéchiste est avant tout un disciple « en chemin à la suite du Christ » (Texte national des orientations pour la catéchèse en France, TNOCF, p. 47).

Cette familiarité avec le Christ, cette amitié, l'invite à devenir compagnon du catéchisé. Il sera attentif à chacun et favorisera l'expression personnelle. Il aidera à croiser les liens entre vie et foi et suscitera une relecture du chemin parcouru pour reconnaître la présence de Dieu.

Le profil de l'animateur

- Il/elle possède une ouverture d'esprit, une capacité d'accueil et d'écoute des autres, notamment des enfants et des jeunes.
- Il/elle accepte de se remettre en cause, sans pour autant se sentir lui-même fondamentalement remis en question ; cela suppose un bon équilibre personnel et psychologique.
- Il/elle connaît ses richesses, ses capacités, ses faiblesses.
- Il/elle est garant des règles de la vie collective, de la sécurité et du bien-être de tous les mineurs.
- Il/elle a la capacité et la volonté de travailler en équipe, participe aux réunions de travail, aux préparations de rencontres et de temps forts.
- Il/elle accepte de se former.
- Il/elle est en lien avec les autres acteurs de la communauté qui le missionne : familles, animateurs, responsable de l'aumônerie, de l'unité paroissiale ou du mouvement, prêtre...
- Il/elle prend du temps pour relire ce qui a été vécu avec le groupe, avec les autres animateurs.



LA CHARTE DES ADULTES AU SERVICE DES MINEURS

Cette **charte de bientraitance** s'adresse aux animateurs d'aumônerie, catéchistes, prêtres, diacres, séminaristes, religieuses religieux, bénévoles et laïcs qui interviennent auprès des jeunes, des adolescents et des enfants.

À la manière du Christ, premier éducateur, le signataire de cette charte s'engage à respecter la dignité des personnes qui lui sont confiées.

Ce document permet de protéger autant le signataire que les enfants et les jeunes.

Vous exercez une belle mission qui doit se dérouler dans le respect et la dignité de chacun. En signant cette charte, chacun s'engage à la respecter pour les enfants et les jeunes afin de faire progresser le bien-être de tous, tout en conservant l'attitude d'éducateur chrétien, témoin du Christ.

L'Église est un lieu d'écoute, de partage, d'échange où personne ne doit se sentir jugé. Dans le groupe de jeunes, l'animateur doit instaurer un climat de confiance.

Être ouvert et à l'écoute des jeunes,
croire en chacun d'eux et veiller à valoriser leur talents ;

01

02

Respecter leur intimité en les aidant à prendre conscience
que leur intimité doit être préservée ;

Respecter des règles de bienveillance entre adultes et jeunes
et aussi entre jeunes (pas de moquerie ni d'humiliation) ;

03

04

Adopter une attitude positive, respectueuse et bienveillante
en toutes circonstances ; signaler à son responsable
toute situation délicate ou ambiguë vécue ou constatée ;

Être vigilant à la qualité des relations et des comportements
entre pairs. ne pas communiquer avec un vocabulaire vulgaire,
répété et dégradant, qui ne respecte pas la personne.

05

06

Le secret ou le silence ne peuvent être imposés aux jeunes :
ce dernier doit pouvoir exprimer son malaise à l'égard
d'une relation ou d'une situation qui le gêne.

Ne jamais se trouver seul à seul avec un jeune
dans un espace clos, sans visibilité (voiture, tente, chambre...).
Lors de séjour avec nuitées, les animateurs ne dorment pas
dans le même espace que les jeunes.

07

08

Ne jamais être seul avec le jeune au moment de la toilette,
des douches et des soins dans la chambre.

Éviter tout contact physique inapproprié.

09

Tout signataire s'engage à suivre les rencontres de préparation proposées par la paroisse ou l'unité pastorale et dans la mesure du possible les formations proposées par le diocèse.

« Le catéchiste, en raison de son service, joue un rôle à l'égard des personnes qu'il accompagne dans la foi et est perçu par elles comme une personne de référence, qui exerce une certaine forme d'autorité. Il devient donc nécessaire que ce rôle soit vécu dans le respect le plus absolu de la conscience et de la personne d'autrui afin d'éviter tout type d'abus, qu'il soit de pouvoir, de conscience, économique ou sexuel. Les catéchistes, dans leurs parcours de formation et à travers un dialogue honnête avec leur propre guide spirituel, reçoivent l'aide qui leur permet d'identifier la bonne façon de vivre leur propre autorité uniquement comme un service rendu à leurs frères. »
(Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, Directoire pour la catéchèse, Éditions Bayard, Cerf, Mame, 2020, n° 142).

Après lecture attentive de cette charte, je souhaite m'y conformer pour garantir la bientraitance et la protection due aux enfants, aux jeunes, et à toute personne vulnérable.

Je soussigné (e).....

en qualité de.....

M'engage à respecter cette charte et à la faire respecter.

à..... le.....

Signature



Quelques précisions⁴

Qu'entend-on par mineur ?

C'est une personne qui, en France, n'a pas atteint l'âge de 18 ans (âge de la majorité). Tous les enfants et adolescents sont donc des mineurs !

Chaque enfant, chaque famille, a le droit au respect de son identité, dans son origine, dans ses valeurs, dans son intégrité, dans son intimité.

Les adultes, au service des enfants, des adolescents et des jeunes, ont le devoir de les protéger, de leur permettre de grandir et de se développer dans les meilleures conditions.

Qu'entend-on par personne ayant autorité ?

Il y a l'**autorité légale** du père et de la mère. Il existe aussi une **autorité de fait**, par exemple, pour une personne ayant la garde de l'enfant, chargée de l'aide aux devoirs... et une **autorité de fonction**, pour les professeurs, les éducateurs, les animateurs, les prêtres, etc.

Qu'entend-on par abus sexuel ?

L'abus sexuel est un **acte** auquel une victime est incitée ou contrainte par un agresseur, que ce soit sur lui-même, sur elle-même ou sur une autre personne, avec ou sans violence physique.

On peut abuser sans contact physique (harcèlement, exhibitionnisme...) ou avec contact physique (baiser, caresse, attouchement, pénétration...). Il s'agit toujours d'abus sexuel.

Le terme d'abus sexuel souligne que l'atteinte ou l'agression sexuelle a pris place dans le cadre d'un abus d'autorité.

Ce que la loi interdit

Loi

Une loi est une règle obligatoire pour tout le monde. Elle dit ce qu'on a le droit de faire et ce qui est interdit.

Si on ne respecte pas la loi, on peut être puni. Il y a beaucoup de lois qui protègent les mineurs : c'est important de les connaître !

La loi distingue l'atteinte et l'agression sexuelle, du viol. Ce sont tous des actes interdits, punis avec une prise en compte des degrés de gravité différente. Les viols font l'objet d'une condamnation aux assises et les agressions au tribunal correctionnel. Les peines encourues sont aggravées quand le délit ou le crime est perpétré par une personne ayant autorité sur la victime.

⁴Certaines de ces lignes sont extraites d'un document des Jésuites de la Province de France : *Face aux situations d'abus sexuels, préventions et abus*, 2016.

Ressources audiovisuelles et bibliographiques

Souffrance des victimes de maltraitance

Plaquette du Conseil départemental décrivant les procédures d'évaluation et de signalement : https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/exe_dossier_enfant-en-danger_plaquette_hd.pdf

Documentaire : *Enfance volée, chronique d'un déni*. Documentaire de Sylvie Meyer LCP 28 mars 2019 : <https://lcp.fr/programmes/enfance-volee-chronique-d-un-deni-11529>

Signaux d'alerte chez les mineurs victimes sur le site : Lutter contre la pédophilie : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/accueil/comment-agir/detecter/signaux-dalerte-chez-les-enfants-victimes/>

Site associatif : Enfance et Partage, 96 rue Orfila - 75020 Paris, 01 55 25 65 65, <https://enfance-et-partage.org>

Crise des abus sexuels dans l'Église

Conférence des Évêques de France, *Lutter contre la pédophilie, Repères pour les éducateurs*, Ed. Bayard, Cerf, Mame, 2017.

Pape François, *La lettre au Peuple de Dieu sur les abus sexuels dans l'Église*, 20 août 2018 : http://www.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2018/documents/papa-francesco_20180820_lettera-popolo-didio.html

Conférence des Évêques de France, *Lettre des évêques aux fidèles sur la lutte contre la pédophilie*, <https://saint-denis.catholique.fr/documents-a-telecharger/lettre-des-veques-aux-fideles>, 25 mars 2021.

Rapport de la Ciase : <https://www.ciase.fr/rapport-final/>, 5 octobre 2021

Formations en ligne

Mémoire traumatique et victimologie : association de formation, de recherche et d'information sur les violences et leurs conséquences psychotraumatologiques. <http://www.memoiretraumatique.org>

Église catholique à Lyon : site « *Agir ensemble contre les abus sexuels* », fiches et vidéos de formation, <https://lyon.catholique.fr/agir-ensemble-contre-les-abus-sexuels>

« **Ouvre nos yeux** aux détresses de nos frères et soeurs,
inspire-nous la parole et le geste qui conviennent
pour reconforter ceux qui peinent sous le poids du fardeau ;
donne-nous de les servir avec un coeur sincère
selon l'exemple et le commandement du Christ lui-même.

Fais de ton Église un vivant témoignage
de vérité et de liberté,
de justice et de paix,
afin que l'humanité toute entière
se lève pour une espérance nouvelle »

Extrait de la 4ème Prière eucharistique pour des circonstances particulières.

